



uatorze

LIVRET D'ACCUEIL

Présentation

L'association Quatorze développe et promeut une architecture sociale et solidaire pour des territoires agiles et résilients. Quelque soit l'échelle abordée, nos processus de projets comprennent des temps de **co-conception et co-construction**.

L'ajout du préfixe "co" insiste sur l'ouverture du processus de transformation du cadre de vie aux **bénéficiaires des projets** que nous entreprenons pour faire société à plusieurs mains.

L'association est structurée autour de trois axes de projet :

- **Accueil inconditionnel:** nous agissons pour l'inclusion sociale des personnes en situation de précarité en construisant des solutions d'accueil qui favorisent le vivre ensemble.
- **Espaces des communs:** espaces publics et lieux communs sont des espaces créateurs de liens. Par la transformation douce, de préfigurations en pérennisations, nous transformons les lieux avec leurs usagers.
- **Formation:** en faisant ensemble concrètement il s'agit de transmettre, de fabriquer pour savoir et du savoir.



L'équipe



Paris

Romain Minod - Directeur

Lucile Fleck - Référente Handicap &
Chargée de gestion administrative et financière

Nancy Ottaviano - Responsable Recherche et
Formation & Coordinatrice de programme

Jean Baptiste Richard - Ingénieur pédagogique

Adèle Azavant - Chargée de mission

Clermont- Ferrand

Sébastien Dumas - Pilote de projet

Nina Salachas - Chargée de mission

Montpellier

Thomas Henrion - Coordinateur de programme

Laure Stadelmann - Pilote de projet

Bastien Grégis - Chargé de mission

Tama Zbaïr - Chargée de mission

Chloé Le Bart - Chargée de mission

Alicante

Daniel Millor Vela - Responsable du développement
européen & Coordinateur de programme

Contacts



129 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand



contact@quatorze.cc



www.quatorze.cc

Votre salle de formation



Quatorze dispense des formations au sein de La Maison de l'Habitat, dans le centre ville de Clermont Ferrand, lieu d'aide au grand public et aux collectivités (communes, établissements publics de coopération intercommunale (EPCI), pays ...) visant à prendre conscience des enjeux liés à l'habitat et au cadre de vie, et ainsi assurer un développement économique, social et environnemental cohérent à l'échelle du département du Puy-de-Dôme. Fort de cet ancrage, nous vous accueillons dans les meilleures conditions dans une salle équipée du matériel nécessaire (chaises, tables, retro projecteurs, etc.).

Se restaurer

Le site dispose de restaurants ou commerces où se restaurer dont:

The Oval - Brasserie ASM: 107, av. de la République

L'Etoile- Monferrand: 2 b., rue Debay Facy

Les Artistes: 97, av. de la République

Bistrot A Table: 6, rue d'Estaing

Horaires d'ouverture

Du lundi au vendredi

8h30 à 12h00

13h00 à 17h30



Accès

Transport en commun

En tramway, arrêt face à la Maison de l'Habitat et du Cadre de Vie (arrêt Gravière).

En voiture

Stationnement possible sur un parking situé à proximité immédiate, rue Gravière.

L'accès au bâtiment est facilité par des aménagements pour les personnes handicapées.

Certification “Qualiopi”

Depuis 2022, **Quatorze est certifié “Qualiopi - Actions de formation”**. Cette certification est destinée aux organismes de formation et leur permet de bénéficier de financements publics ou mutualisés et OPCO. Elle représente un gage de qualité essentiel dans le secteur de la formation professionnelle. Elle permet aux organismes de formation de démontrer leur professionnalisme et leur engagement dans une démarche d'amélioration continue de leurs prestations.

Elle garantit la conformité de l'organisme de formation à des critères stricts de qualité, notamment en termes de processus de formation, de suivi des apprenants et d'évaluation des résultats.

La certification Qualiopi favorise également l'optimisation des pratiques internes en imposant une organisation rigoureuse et documentée. Elle incite les organismes à structurer leurs processus, à formaliser leurs procédures et à mettre en place des indicateurs de performance pertinents, contribuant ainsi à l'amélioration continue de leurs services.



Accessibilité handicap

Quatorze est un organisme de formation qui s’engage dans **l'inclusion professionnelle des personnes en situation de handicap**.

Pour assurer un accueil optimal, l’association dispose d’**une référente handicap sensibilisée** au handicap et a mis en place des procédures organisationnelles et pédagogiques adaptées, notamment des **aménagements des lieux** de formation et des **ajustements** dans les méthodes d'enseignement.

Les personnes intéressées peuvent **contacter la référente handicap** lors de leur inscription pour discuter de leurs besoins spécifiques.

Contact:

Lucile Fleck - Référente Handicap - lucile.fleck@quatorze.cc



Sortons du Squat

Atelier collaboratif de modélisation d'accompagnement de personnes logées sans droit ni titre.



Durée 3,5 heures (0,5 jour)

Public Agents de collectivités territoriales
Personnels associatifs
Bénévoles réguliers d'associations

Nb de participants 15 à 25 personnes

Objectifs généraux

- A l'issue de la formation, les participants seront capables de modéliser **un processus d'accompagnement** de personnes logées sans droit ni titre dans une perspective participative auprès des usagers et collaborative entre professionnels du cadre de vie.
- A l'issue du séminaire, les participants seront capables d'élaborer **un cadre logique orienté changement** en mobilisant des outils et processus de co-conception et co-construction.

Objectifs spécifiques

- **Connaître et comprendre** l'articulation de compétences nécessaires sur une démarche de résorption douce d'habitations sans droit ni titre
- **Connaître et mobiliser** des outils pluridisciplinaires provenant d'acteurs professionnels aux compétences diverses,
- **Savoir identifier** obstacles et leviers pour accompagner les personnes vers le logement de droit commun

Contenu

Le projet « Sortons du squat » est né d'une étude réalisée de mai à août 2022 par Habitat-Cité et Quatorze pour le compte de la Fondation de France.

Cette étude de capitalisation recense **12 études de cas et des fiches pratiques synthétiques** réparties en **quatre thématiques** : accompagnement juridique, accompagnement social, amélioration de l'habitat et vie quotidienne/mobilisation. Ces outils ont entre autres été créés pour **capitaliser sur des expériences des squats existants ou ayant existé** afin d'identifier les potentiels **facteurs de réussite vers une insertion sociale** des personnes vivant dans de telles situations.

Un **plateau d'interaction** permet de réunir une équipe de quatre personnes autour d'un scénario donné par les médiateurs. D'abord, les équipes analysent le scénario et définissent un objectif d'accès au droit commun. Ensuite, elles recensent leurs compétences et les outils (fiches synthétiques) qui peuvent être mobilisés pour réaliser l'objectif choisi et s'accordent sur l'ordre dans lequel mobiliser les outils retenus (2 par personne). Selon les avancées des équipes les médiateurs peuvent déclencher des "coups du sort" à tout moment (coup de pouce, frein et obstacle) ainsi que des temps de témoignages. De plus, avec l'aide des médiateurs, les équipes notent la chronologie envisagée sur le plateau d'interaction. Enfin, à l'oral, un à deux représentants par équipe expose le processus envisagé aux autres équipes. La séance se clôture par un débat et l'exposé des recommandations émises dans l'étude de capitalisation "Sortons du squat".

Pré requis

Aucun prérequis n'est nécessaire, néanmoins le contenu sera d'autant plus accessible pour les personnes qui ont :

- déjà été au contact de situations d'habitats précaires ou sans droit ni titre
- déjà été en position de collaborer avec divers services de collectivités territoriales
- déjà travaillé au sein de projets partenariaux multi acteurs.

Modalités d'évaluation des apprenants

Évaluation "à chaud"

- L'évaluation des acquis des participant.e.s se fera par l'analyse par l'équipe pédagogique des réponses aux questionnaires d'auto-évaluation initiaux et finaux
- Ces auto-évaluations seront mises en perspective avec le niveau constaté par l'équipe pédagogique lors des activités pratiques.

Évaluation "à froid"

- Quelques semaines après le séminaire, un questionnaire individuel sera transmis par mail pour vérifier le sentiment de consolidation des apprentissages (auto-évaluation) et évaluer le temps d'échange en tant que tel.

Questionnaire d'appréciation et suggestions à la fin de la formation

Règlement intérieur

Vous êtes tenu de prendre connaissance du règlement intérieur qui vous est remis lors de votre arrivée. Le présent règlement intérieur s'applique à tous les participants (apprenants) suivant une formation organisée par Quatorze.

Article 1 : Cadre légal

Conformément à la législation en vigueur (Art. L6352-3 à 5 et R.6352-1 à 8 du code du travail), le présent Règlement a pour objet de définir les règles générales d'hygiène et de sécurité et les règles disciplinaires.

Article 2 : Personnes concernées

Le Règlement s'applique à tous les apprenants inscrits à une session dispensée par Quatorze et ce, pour toute la durée de la formation suivie. Chaque apprenant est considéré comme ayant accepté les termes du présent règlement lorsqu'il suit une formation et accepte que des mesures soient prises à son égard en cas d'inobservation de ce dernier.

Article 3 : Règles générales

Chaque apprenant doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur sur le lieu de formation.

Article 4 : Interdiction de fumer

Il est strictement interdit de fumer et de « vapoter » au sein des locaux.

Article 5 : Boissons alcoolisées

Il est interdit aux apprenants de pénétrer ou de séjourner dans l'établissement en état d'ivresse ainsi que d'y introduire des boissons alcoolisées.

Article 6 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident au responsable de la formation ou à son représentant.

Article 7 : Consignes d'incendie

Les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants. Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement. En cas d'incendie ou d'accident, prévenez le formateur (contact sécurité).

Article 8 : Produits toxiques

Les apprenants ne devront en aucun cas introduire des produits de nature inflammable ou toxique, ou encore des équipements pouvant nuire à la sécurité.

Article 9 : Animaux

Les animaux sont interdits dans l'ensemble des lieux.

Article 10 : Tenue et horaires de formation

Les horaires de formation sont fixés par Quatorze et portés à la connaissance des apprenants. Les apprenants sont tenus de respecter les horaires. En cas d'absence ou de retard au stage, l'apprenant en avertit le formateur. Par ailleurs, une fiche de présence est obligatoirement signée par l'apprenant.

Article 11 : Tenue et comportement

Les apprenants sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque apprenant a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. Les apprenants sont tenus d'utiliser le matériel conformément à son objet. L'utilisation du matériel à d'autres fins, notamment personnelles est interdite, sauf pour le matériel mis à disposition à cet effet. A la fin de la formation, l'apprenant est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, sauf les éléments distribués en cours de formation et que l'apprenant est clairement autorisé à conserver.

Article 13 : Enregistrements, propriété intellectuelle

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation. La documentation pédagogique remise lors des sessions est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée autrement que pour un strict usage personnel.

Article 14 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement

de biens personnels des apprenants, Quatorze décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les apprenants dans les locaux.

Article 15 : Sanctions et procédure disciplinaire

Tout manquement de l'apprenant à l'une des dispositions du présent Règlement Intérieur pourra faire l'objet d'une sanction qui peut être : l'avertissement oral, l'avertissement écrit, l'exclusion temporaire ainsi que l'exclusion définitive. La définition et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la procédure disciplinaire, relèvent du Code du Travail (Art. R6352-3 et suivants).

Article 16 : Publicité

L'apprenant est systématiquement informé de ce règlement intérieur avant la session de formation.

Article 17 : Évaluation

Une évaluation est réalisée durant la formation.

Contacts



129 avenue de la République
63100 Clermont-Ferrand



contact@quatorze.cc



www.quatorze.cc

Septembre 2024